

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 747**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Artisanat et métiers d'art option : arts de la pierre

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 2	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

232 Bâtiment : construction et couverture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

A partir de l'idée ou du projet du concepteur créateur, le titulaire de ce diplôme réalise un prototype destiné à être reproduit en grand nombre ou en série limitée. Dans un bureau des méthodes, il procède à un échantillonnage, choisit les matières ou matériaux appropriés, établit le planning de fabrication, calcule un prix prévisionnel.

A l'atelier, il travaille sur machine et, après expérience, il peut devenir contrôleur de fabrication ou de qualité.

L'option arts de la pierre concerne les métiers de la fabrication et de la pose de décors en pierre, marbre, granit, etc., dans la construction neuve ou la restauration de bâtiments anciens.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

La fabrication et de la pose de décors en pierre, marbre, granit, etc., dans la construction neuve ou la restauration de bâtiments anciens.

Taillleur de pierre, décorateur, sculpteur sur pierre. Restaurateur.

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1612 : Taille et décoration de pierres

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Etude d'un ouvrage et système de fabrication - Préparation d'une fabrication en atelier et de chantier ou pose et installation d'un assemblage
- Art et technique, analyse formelle et architecturale
- Evaluation de la formation en milieu professionnel
- Fabrication et pose d'un ouvrage
- projet d'art appliqué
- économie et gestion
- Mathématiques et sciences physiques
- Langue vivante
- Français-histoire géographie
- Education artistique-arts appliqués
- Education physique et sportive

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un enseignant chercheur, est composé : - de professeurs appartenant à l'enseignement public et, sauf impossibilité d'au moins un professeur appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - pour un tiers au moins d'employeurs et de salariés membres de la profession intéressée par le diplôme.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem

En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Articles D 337-51 à D 337-94 du Code de l'Éducation

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

27/09/90

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :